

« Libye : le piège d'un vote au parlement »

par Louis Gautier*

(*Le Monde*, 12 juillet 2011)

Les parlementaires, qui, pour la première fois, le 12 juillet, sont appelés à se prononcer sur la guerre en Libye feraient bien de pleinement mesurer le sens exact de leur suffrage. La gauche devrait y réfléchir doublement si elle veut éviter d'avoir à se déjuger par la suite. Car il ne s'agit pas d'entériner le bien-fondé de l'engagement de nos armées pour protéger Benghazi et les populations insurgées, mais d'autoriser la prolongation d'une intervention militaire dans des circonstances où les chances de l'emporter rapidement contre le régime de Kadhafi se sont dissipées.

Ce vote est d'abord l'occasion de dire combien la réforme constitutionnelle de 2008 qui soumet aux députés et sénateurs l'approbation des opérations militaires de notre pays est une cote mal taillée. Le nouvel article 35 de la Constitution prévoit en effet que « *lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.* » Dans aucune autre démocratie, l'action de l'exécutif en matière militaire n'est aussi peu contrôlée. La mise en oeuvre de l'article 35 intervient toujours trop tard et trop tôt, et s'avère dans le cas libyen un véritable traquenard pour la représentation nationale.

Les conflits actuels, auxquels notre pays est si souvent mêlé depuis la fin de la guerre froide, n'ont pas pour but d'obtenir la victoire par l'écrasement physique de l'ennemi. Ils visent, par la neutralisation des forces adverses, à rendre possible, voire à imposer une solution politique et le retour à un Etat de droit. Dans ces conditions, la phase la plus dense de la confrontation, où le rôle de l'aviation prime pour contrôler le théâtre d'opération et casser les reins de la défense adverse, est nécessairement brève.

Intervenant toujours en position de supériorité, il nous faut éviter de compromettre par des combats prolongés l'issue politique de l'engagement militaire. Ainsi, la guerre du Golfe n'a duré que trente-six jours ; la campagne aérienne sur le Kosovo s'est arrêtée au bout de onze semaines ; Kaboul est tombé un mois à peine après le début de l'offensive américaine contre les talibans. Après, c'est une autre étape du conflit qui commence, on passe généralement à des actions de sécurisation et de stabilisation à terre.

Dans le cas libyen, on prétend poursuivre une campagne aérienne qui a pratiquement déjà atteint tous ses objectifs ; bloqué par la résolution 1973 qui interdit aux forces de la coalition de s'engager au sol, il n'est pas question de renfort terrestre ni même de dispositif d'interposition ; pour autant l'entrée en lice des hélicoptères de combats français, la multiplication des livraisons d'armes aux rebelles et l'envoi de conseillers militaires indiquent un changement implicite de position.

Maigres appuis

Dès lors, sur quelle question demande-t-on au Parlement de voter ? Sur la prolongation d'une campagne aérienne désormais privée d'objectif ou sur la transformation de l'opération pour réaliser un « but de guerre » ultime mais hors mandat : le départ de Kadhafi ?

Sous ces attendus, le vote du Parlement est tout sauf une formalité. D'autant que notre pays a exposé son crédit diplomatique et jeté le meilleur de ses forces dans la bataille. Un échec affecterait son autorité internationale et décrédibiliserait le rôle des

Européens dans la gestion des crises. Enfin le maintien au pouvoir de Kadhafi et de sa clique constituerait une menace permanente, notamment dirigée contre nos intérêts et nos ressortissants en Afrique. Jusqu'à présent notre détermination n'est ni venue à bout de ses soutiens ni parvenue à fléchir sa propre résistance. Le régime de Tripoli peut certes brusquement tomber demain sous la pression diplomatique et militaire qui s'exerce contre lui. Mais si ce n'est pas le cas ?

Au lieu d'affirmer « *quoi qu'il en soit, un échec n'est pas possible* », les responsables politiques devraient examiner toutes les hypothèses, en les inscrivant dans un calendrier de toute façon dicté par l'agenda de l'OTAN. L'engagement des moyens de l'Alliance a été prolongé jusqu'à la fin septembre. Au-delà, les Français et les Britanniques qui effectuent à eux seuls plus de 60 % des missions verront leurs maigres appuis s'effriter davantage.

Au sein de l'Alliance et en Europe, la tentation de se défaire de la responsabilité sur Paris et Londres sera encore plus manifeste qu'aujourd'hui. A l'extérieur, d'autres hausseront la voix contre l'opération. Si en septembre, la situation n'est toujours pas décaisée, la France devra relever trois défis : l'amplification de l'appui armé à la rébellion au risque d'enfreindre plus ostensiblement la résolution 1973, l'inscription de l'intervention dans la durée au risque de perdre en route quelques-uns des rares membres de la coalition, la régénération du potentiel militaire impliqué dans le conflit, au risque de surcoûts budgétaires importants. A ces difficultés liées à la continuation des hostilités s'ajoute celle de devoir envisager, faute de mieux et comme un médiocre pis-aller, la partition en deux de la Libye.

Dans le bras de fer entre les Occidentaux et le Guide libyen, la partie n'est pas finie. Au milieu de tant d'incertitudes, il ne saurait être question de donner un blanc-seing définitif au président de la République et à son gouvernement. La gauche, pour ce qui la concerne, devrait en tout cas conditionner son approbation à une clause de revoyure : l'assurance d'un nouveau vote à l'automne.

* Louis Gautier est président d'Orion, l'Observatoire de la Défense de la Fondation Jean-Jaurès.